

REGLEMENT
BOURSE PETITE ENFANCE du 16/09/2018

Organisée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'Epfing

1 – Toute inscription est définitive dès réception du paiement, elle est définitive et non remboursable

2 – Mise en place des stands : dimanche 16/09/2018, à partir de 7 h 30

3 – L'exposant s'engage à rester présent durant les horaires d'ouverture au public de : 8 h 30 à 13 h 00 (par respect de la clientèle)

4 – Les articles en vente devront être propres et en bon état, les jeux seront complets, le matériel de puériculture en état de marche

5 – L'emplacement devra être libéré pour 13 h 00, **et restitué propre**

6 – L'exposant s'engage à reprendre tous ses invendus

7 – En cas de non respect du règlement, l'Amicale sera seule juge et pourra prendre toutes les dispositions nécessaires

8 – Ce règlement est déposé à la Mairie d'Epfing

(Les enfants des exposants sont sous la responsabilité de leurs parents)

Nom :

Date :

Signature :

A joindre à votre bulletin d'inscription, daté et signé